

En grève, en manifestation selon les dates décidées en AG dès le 13/06 À PARTIR DU 17 JUIN : GRÈVE DES EXAMENS !

Le Panneau syndical SUD éducation #76 • Début juin 2019

Le 13/06, le 17, et au-delà : grève des examens !

Le monde éducatif connaît actuellement une mobilisation d'une ampleur particulièrement importante. Depuis le 19 mars, les personnels, en particulier du premier degré, sont très fortement mobilisés contre le projet de loi Blanquer. Dans le second degré, les réformes des lycées, du bac et Parcoursup suscitent toujours autant de colère, et les initiatives de mobilisation sont très fortes. Le ministère s'acharne à réprimer les mobilisations par les menaces, intimidations et sanctions contre les personnels. Resté sourd jusqu'ici, le ministre ne nous laisse d'autre perspective que de continuer à construire le rapport de force. Face à cette surdité et à l'ampleur du désastre et des conséquences des réformes pour les générations à venir et le devenir des diplômés, la grève des examens s'impose. Dès le 17 juin : grève des examens !

Contre la loi Blanquer, contre la loi transformation de la fonction publique, contre les réformes Blanquer, SUD éducation appelle tous les personnels de l'Éducation à :

- se mettre en grève dès le 13 juin, date de l'examen de la loi Blanquer en commission mixte,
- se mettre en grève massivement le 17 juin, premier jour du baccalauréat,
- prendre appui sur ces dates pour construire dans les AG un mouvement de grève reconductible sur toute la période des examens.

SUD éducation a déposé un préavis de grève spécifique pour toute la période des examens.

Circulaire de rentrée : infantilisation et autoritarisme

La circulaire de rentrée est parue. C'est l'occasion pour le ministre d'imposer aux personnels ses conceptions autoritaires et rétrogrades en matière de pédagogie. SUD éducation rappelle que la liberté pédagogique est inscrite dans la loi, et que la circulaire du ministre, pour normalisante qu'elle soit, ne consiste qu'en des « recommandations » qui par définition ne constituent pas des instructions.

Répression du mouvement social dans l'éducation

Le ministère instrumentalise le débat sur l'article 1 de son projet de loi. Il multiplie ainsi les convocations, pressions, mesures d'intimidation contre les personnels qui s'expriment contre sa politique. La répression antisyndicale s'intensifie, les militant-e-s sont désormais directement visé-e-s. Enfin, le gouvernement utilise sa police pour s'attaquer physiquement aux enseignant-e-s en lutte. SUD éducation publie sur son site une cartographie de la répression qui s'abat sur les personnels de l'éducation, qui sera mise à jour régulièrement.



Toutes les infos

www.sudeducation.org

 @SUDeducationfederation

 @SUD_education